



**PREAMBULE AU REGLEMENT FINANCIER DE VIRY CHATILLON ET DE SAVIGNY (PRIMAIRE ET SECONDAIRE)
ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023**

La facturation de la demi-pension correspond aux repas réguliers pris dans le mois en fonction du choix de demi-pension et d'éventuelles absences. **Sont prises en compte les absences de plus de 2 jours consécutifs, médicalement justifiées (ordonnance, avis de consultation, par exemple) auprès de la Vie Scolaire exclusivement ou au Secrétariat pour les élèves du Primaire. Sont également décomptées les absences liées aux sorties scolaires n'ayant pas fait l'objet d'un panier repas.**

Le choix du rythme de repas pris dans la semaine (DP1 à DP5 ou externe) engage la famille pour l'année. Toute modification doit être demandée par écrit au responsable de la vie scolaire de l'élève (RVS) en Second Degré et auprès du secrétariat en Primaire. Des frais de gestion de 10 € par enfant et par changement de rythme de restauration seront facturés à l'exception du mois de septembre et des périodes de conseil de classe (afin de tenir compte des ajustements d'emploi du temps).

Une réduction de facturation est appliquée sur la contribution et sur la restauration, pour les fratries :

- 10% pour 2 enfants
- 15 % pour 3 enfants et 5 % supplémentaires par enfant à partir du 4^{ième}.

Les livres scolaires sont prêtés gratuitement (facturation en cas de dégradation ou de non restitution en fin d'année scolaire).

Les circuits spéciaux des cars scolaires : lignes 232 à 237 inclus ne peuvent pas bénéficier de la carte Imagin'R.

La carte scolaire, le carnet de correspondance ou de liaison (appelé Passeport de scolarité), la clé du casier sont fournis gratuitement aux élèves. 10€/élément seront facturés en cas de perte ou de non restitution de chaque élément.

L'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre a le rôle fondamental de représenter les parents de l'Institut et de mener à bien des actions pour nos enfants. En tant que partenaire institutionnel de l'établissement, elle participe activement à la vie de l'Institut qui soutient ses démarches.

La cotisation comprend les actions menées au quotidien pour nos enfants (cf flyer en PJ), les services d'aide aux familles proposés par les associations départementales et nationales, ainsi que l'abonnement à la revue « Famille et Éducation » reçu à domicile (...).

Pour le site de Viry-Châtillon : la cotisation (1 par famille) est portée sur la facture mensuelle de Novembre dans une ligne spécifique, et reversée à l'association. Les parents qui ne souhaitent pas adhérer pour l'année en cours, doivent adresser un courrier signé en pièce jointe précisant leur nom de famille, le nom du/des enfant(s) au plus tard le 20 septembre 2022 à : contact@apelviry91.org pour le site de Viry-Châtillon // à apel.sacrecoeur91@gmail.com pour le site de Savigny.

Aucune régularisation ne sera réalisée après cette date.

Pour le site de Savigny-sur-Orge : la cotisation (une par famille) est portée sur la facture mensuelle de novembre dans une ligne spécifique, et reversée à l'association. Les parents qui ne souhaitent pas adhérer pour l'année en cours, doivent adresser un courrier signé en précisant leur nom de famille, le nom du/des enfant(s) au plus tard le 20 septembre 2022, à l'accueil de l'établissement : 29 rue Chamberlain, 91 600 Savigny-sur-Orge. Aucune régularisation ne sera réalisée après cette date.

Le paiement des factures est effectué par prélèvement le 10 de chaque mois (septembre à juillet). Sont également acceptés les paiements par carte bleue sur www.saintlouis-viry.fr onglet Ecole Directe.

Les factures ne sont plus adressées par courrier, elles sont disponibles sur le site de l'établissement : www.saintlouis-viry.fr onglet Ecole Directe.



INSTITUT SAINT LOUIS SAINT CLÉMENT, NOTRE-DAME, SACRÉ-CŒUR

Un SMS est adressé, chaque mois, aux familles pour les informer de la mise à disposition de la facture sur le site.

Au Collège et au Lycée des aides peuvent être demandées (aide à la restauration et bourses). Tout renseignement est à demander auprès de 01 69 12 29 29 ou b.jenequin@saintlouis-viry.fr. Au sujet des bourses s'adresser à Mme Leon 01 69 12 29 29 ou d.leon@saintlouis-viry.fr pour le site de Viry, à Mme Lagier 01 69 05 33 74 ou g.lagier@saintlouis-savigny.fr. Sont intégrés dans la contribution des familles, les frais de fonctionnement de l'établissement (moyens matériels et ressources humaines). Les fournitures pédagogiques individuelles sont commandées collectivement et seront facturées aux familles. Les sorties, les voyages et autres prestations pédagogiques et pastorales individuels seront facturés aux familles.

Après une pause tarifaire ces dernières années et au sortir de deux années de crise sanitaire, la situation inflationniste actuelle et à venir nous impose à réviser nos tarifs à la hausse.